

**RAPPORT
N° 2013/O2/184**

ASSEMBLEE DE CORSE

2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2013

REUNION DES 7 ET 8 NOVEMBRE

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

OBJET :

**MODIFICATION DE LA REPARTITION DES CREDITS PAR AXES,
DU PROGRAMME « FEADER CTC » POUR LES ANNEES 2011 ET
2012 ET « FEADER CTC NOUVEAUX DEFIS » POUR L'ANNEE 2012**

COMMISSIONS COMPETENTES :

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
L'ENVIRONNEMENT

COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION, DES
AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE
--

OBJET : Redéploiement des fonds entre axes du programme 2312I « FEADER CTC » - ODARC et 2317I « FEADER- Nouveaux Défis CTC » - ODARC

A/ Redéploiement des fonds entre axes du programme 2312I « FEADER CTC 2011 » - ODARC - opération 2312B0001

Dans le cadre du budget supplémentaire pour 2011, l'ODARC avait réparti les fonds de ce programme selon la ventilation suivante :

Axe 1	Amélioration de la Compétitivité des Secteurs Agricoles et Forestiers	1 168 000 €
Axe 2	Amélioration de l'Environnement et de l'Espace Rural	520 000 €
Axe 3	Qualité de la Vie en Milieu Rural et Diversification de l'Economie Rurale	901 000 €
Axe 4	Mise en Œuvre de l'Approche Leader	43 000 €
Axe 5	Fonds de Garantie et de Financement	- €
	TOTAL	2 632 000 €

L'ODARC demande un redéploiement de **47 751 euros** de l'axe 2 vers l'axe 1 au titre du programme « FEADER CTC 2011 ».

Ce transfert s'effectue en faveur du dispositif « Modernisation des bâtiments d'exploitation » dans sa section relative au Fonds de Garantie.

Le tableau synoptique ci-après permet de détailler les virements proposés :

AXE 2		AXE 1	
Mesures débitrices		Mesure créditrice	
214b	- 10 222 €	121af	47 751 €
214f	- 2 361 €		
225a	- 15 000 €		
226a	- 2 133 €		
227	- 18 035 €		

La nouvelle répartition des crédits du programme 2312I FEADER - CTC pour 2011 s'établit donc ainsi :

Axe 1	Amélioration de la Compétitivité des Secteurs Agricoles et Forestiers	1 215 751 €
Axe 2	Amélioration de l'Environnement et de l'Espace Rural	472 249 €
Axe 3	Qualité de la Vie en Milieu Rural et Diversification de l'Economie Rurale	901 000 €
Axe 4	Mise en Œuvre de l'Approche Leader	43 000 €
Axe 5	Fonds de Garantie et de Financement	- €
	TOTAL	2 632 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

B/ Redéploiement des fonds entre axes du programme 2312I « FEADER CTC 2012» - ODARC - opération 2312C0001

Dans le cadre du budget supplémentaire pour 2012, l'ODARC avait réparti les fonds de ce programme selon la déclinaison par axe suivante :

Axe 1	Amélioration de la Compétitivité des Secteurs Agricoles et Forestiers	3 620 384 €
Axe 2	Amélioration de l'Environnement et de l'Espace Rural	21 000 €
Axe 3	Qualité de la Vie en Milieu Rural et Diversification de l'Economie Rurale	3 108 000 €
Axe 4	Mise en Œuvre de l'Approche Leader	342 616 €
Axe 5	Fonds de Garantie et de Financement	€
	TOTAL	7 092 000 €

L'ODARC demande un redéploiement de **19 721 euros** de l'axe 2 vers l'axe 1 au titre du programme « FEADER CTC 2012 ».

Ce transfert s'effectue au profit du dispositif « Modernisation des bâtiments d'exploitation » dans sa section relative au Fonds de Garantie.

Le tableau synoptique ci-après permet de détailler les virements :

AXE 2		AXE 1	
Mesure débitrice		Mesure créditrice	
214b	- 1 600 €	121af	19 721 €
226a	- 434 €		
214f	- 5 694 €		
216	- 905 €		
225a	- 1 974 €		
227	- 9 114 €		

La nouvelle répartition des crédits du programme 2312I FEADER - CTC pour 2012 s'établit comme ci-après :

Axe 1	Amélioration de la Compétitivité des Secteurs Agricoles et Forestiers	3 640 105 €
Axe 2	Amélioration de l'Environnement et de l'Espace Rural	1 279 €
Axe 3	Qualité de la Vie en Milieu Rural et Diversification de l'Economie Rurale	3 108 000 €
Axe 4	Mise en Œuvre de l'Approche Leader	342 616 €
Axe 5	Fonds de Garantie et de Financement	- €
	TOTAL	7 092 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

C/ Redéploiement des fonds entre axes du programme 2317I « FEADER Nouveaux défis CTC 2012» - ODARC- opération 2317C0001

Dans le cadre du budget supplémentaire pour 2012, l'ODARC avait réparti les fonds de ce programme d'après la ventilation suivante :

Axe 1	Amélioration de la Compétitivité des Secteurs Agricoles et Forestiers	198 800 €
Axe 2	Amélioration de l'Environnement et de l'Espace Rural	183 200 €
Axe 3	Qualité de la Vie en Milieu Rural et Diversification de l'Economie Rurale	- €
Axe 4	Mise en Œuvre de l'Approche Leader	- €
Axe 5	Fonds de Garantie et de Financement	- €
	TOTAL	382 000 €

L'ODARC demande un redéploiement de **154 000 euros** de l'axe 2 vers l'axe 1 au titre du programme « FEADER Nouveaux Défis CTC 2012 ».

Ce transfert s'effectue au regard des besoins de consommation actualisés, et au bénéfice des dispositifs « Modernisation des cultures pérennes » et « Modernisation des équipements matériels »

Le tableau synoptique ci-après permet de détailler les redéploiements proposés :

AXE 2		AXE 1	
Mesure débitrice		Mesure créditrice	
214b	- 154 000 €	121b	53 000 €
		121c	101 000 €

La nouvelle répartition des crédits du programme 2317I FEADER - CTC pour 2012 s'établit ainsi :

Axe 1	Amélioration de la Compétitivité des Secteurs Agricoles et Forestiers	352 800 €
Axe 2	Amélioration de l'Environnement et de l'Espace Rural	29 200 €
Axe 3	Qualité de la Vie en Milieu Rural et Diversification de l'Economie Rurale	- €
Axe 4	Mise en Œuvre de l'Approche Leader	- €
Axe 5	Fonds de Garantie et de Financement	- €
	TOTAL	382 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 13/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT MODIFICATION DE LA REPARTITION DES CREDITS PAR AXES
DU PROGRAMME « FEADER CTC » POUR LES ANNEES 2011 ET 2012
ET « FEADER CTC NOUVEAUX DEFIS » POUR L'ANNEE 2012

SEANCE DU

L'an deux mille treize, et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II - Livre IV - IVème partie,
- VU** la délibération n° 12/260 AC de l'Assemblée de Corse du 21 décembre 2012 portant adoption du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'année 2013,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

DECIDE de modifier la répartition des crédits des programmes :

- **2312I « FEADER CTC »** pour les années 2011 et 2012,
- **2317I « FEADER CTC Nouveaux Défis »** pour l'année 2012,

conformément aux tableaux joints en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI